

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 1 avril 2015

Le mercredi 1 avril 2015 à 20h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

**PRÉSENTS** : BORDA MC - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM - GENIN P - ITHURRY AM - JORAJURIA M - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP -

**ABSENTS ayant donné un pouvoir** : ZAMORA MT à JORAJURIA M. - ZAMORA P à LARRE JM -

**ABSENTS et EXCUSÉS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MASSONDE Marielle

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2014, Adoption Budgets 2015
- 4 - Vote des taux communaux des contributions directes
- 5 - Retrait du syndicat Artzamendi
- 6 - Adhésion au service entretien correctif éclairage public SDEPA
- 7 - Contrat unique d'insertion secrétariat
- 8 - Création des emplois saisonniers piscine
- 9 - Admissions en non valeur des impayés
- 10 - Vente terrain ZH 381 chemin d'Errebi
- 11 - Vente du lot 8 du lotissement Etxetoa 4 - Exercice du droit de préférence à l'achat

### 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

### 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

### 3 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2014, Adoption Budgets 2015

#### Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion :

MM Garat, adjointe aux finances présente les comptes administratifs et le budget primitif à l'assemblée en détaillant chacun des articles.

MC BORDA demande s'il est possible de mettre non pas en subvention mais en participation la somme accordée de 300 € par enfant scolarisé en Ikastola.

MM GARAT indique que les communes l'imputent généralement sur ce compte là et que l'on se renseignera à ce sujet.

Elle précise que le forfait OGEC est maintenu à 66000€ et que tous les postes retenus dans le coût par élève sont légaux.

Les comptes administratifs des divers budgets s'établissent comme suit :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Depenses	Recette	Dépenses	Recettes
Budget Communal	587 641.62	772 646.48	346 246.11	420 885.44
Budget Cimetière	14 371.66	14 371.66	14 377.92	14 371.26
Budget Lotissement Etxetoa 4	0.00	50 440.37	50 440.00	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 5	24 609.81	24 609.81	28 959.41	4 349.60
Eau Assainissement	167 644.79	389 355.70	168 888.19	182 819.94

Le maire se retire afin que le conseil municipal délibère valablement sur l'adoption des comptes administratifs

Vote : Pour: 12 - Abstention : 1 ( MC BORDA qui souhaite l'équité des forfaits scolaires)

Le maire est invité à réintégrer l'assemblée après ce vote.

#### **Vote des Budgets :**

Le Maire soumet au vote les budgets présentés qui s'établissent comme suit  
**Affectation des résultats**

Budget	Résultat de fonctionnement	Report au fonctionnement	Affectation à l'investissement
Budget Communal	185 004.86	0.00	185 004.86
Budget Cimetière	0.00	0.00	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 4	50 440.37	50 440.37	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 5	0.00	0.00	0.00
Eau Assainissement	221 710.98	0.00	221 710.98

#### **Budgets :**

Les divers budgets communaux présentés s'équilibrent comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Budget Communal	815 512	2 264 098
Budget Cimetière	22 527	22 534
Budget Lotissement Etxetoa 4	100 880	100 880
Budget Lotissement Etxetoa 5	24 610	24 610
Eau Assainissement	442 698	352 428

Vote : Pour: 12 - Abstention : 1 ( MC BORDA)

#### **4 - Vote des taux communaux des contributions directes**

Le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer les taux des impôts locaux en prenant en compte la baisse programmée de la DGF.

Compte tenu de l'augmentation des recettes fiscales liées à l'augmentation des bases 2015, le maire propose de fixer les taux 2015 comme suit (augmentation de 2%):

Taxes	Taux de l'année 2014	Taux votés en 2015	Bases 2015	Produits 2015
T.H.	8.12	8.28	1 447 000	119 811
F.B.	5.00	5.10	1 181 000	60 231
F.N.B.	21.00	21.40	41 700	8 923
			<b>TOTAL</b>	<b>188 966</b>

Adopté à l'unanimité.

## **5 - Retrait du syndicat Artzamendi**

Le maire propose à l'assemblée le retrait de la commune de Souraïde du Sivu Artzamendi dans la mesure où elle n'a jamais eu recours à cette structure pour la fourniture des repas de cantine scolaire du primaire qui sont fournis par la maison de retraite Etxetoa. Il précise que les 4 autres communes membres de ce Sivu bénéficient des repas pour le primaire.

Vote : Pour: 12 - Abstention : 1 ( MC BORDA)

## **6 - Adhésion au service entretien correctif éclairage public SDEPA**

Le maire indique que le SDEPA propose un service mutualisé d'entretien de l'éclairage public et propose d'y adhérer pour l'entretien correctif proposé à 30.90 € par point lumineux.

Il précise qu'il s'agit d'un tarif très attractif qui permettrait de réaliser une économie d'environ 2200 euros et de bénéficier d'autres services notamment la géolocalisation de tous les points lumineux.

MC BORDA souligne que c'est une grosse entreprise et que c'est pas forcément bien par rapport aux entreprises locales qui ne peuvent pas suivre la concurrence.

Mr le maire précise que c'est exact mais qu'il faut tenir compte des prix et de l'économie que cela va engendrer.

MM GARAT indique que l'entreprise Doyharçabal Elec qui assurait jusque là l'entretien de l'éclairage public a été consultée afin de remettre une offre de prix pour la même prestation. Malheureusement, cette dernière n'a pas remis d'offre en indiquant qu'il lui était impossible de s'aligner sur les tarifs proposés.

Le maire précise que la commune continuera à travailler avec cette dernière notamment pour la pose des illuminations de Noël.

Voté à l'unanimité

## **7 - Contrat unique d'insertion secrétariat**

La commune avait lancé une offre d'emploi pour un recrutement dans le cadre d'un contrat unique d'emploi de 20 heures semaines pour le secrétariat.

Le pôle emploi a transmis un projet de convention CUI de 20H avec une prise en charge à 70% .

Le maire propose donc de renouveler ce poste sous contrat CUI pour 1 an (renouvelable 1 an) avec une formation de l'agent ou la préparation au concours.

Voté à l'unanimité.

## **8 - Création des emplois saisonniers piscine**

Le Maire expose la nécessité de faire appel à du personnel saisonnier pour assurer la gestion de la piscine communale , il conviendrait de recruter

- un éducateur territorial des activités physiques et sportives, titulaire du BEESAN

- 3 adjoints techniques de 2° classe pour assurer l'entretien des locaux et l'accueil du public

Adopté à l'unanimité.

## **9 - Admissions en non valeur des impayés**

Le comptable public a demandé l'admission en non valeur de diverses factures du budget eau impayées pour un montant de 375.39 € irrécouvrables.

Voté à l'unanimité

### **10 - Vente terrain ZH 381 chemin d'Errebi**

Mr et Mme CHAISE Silvin, habitant à Souraide depuis 7 ans, se sont portés acquéreur du terrain situé sur le chemin d'Errebi (lot ZH 381 d'une superficie de 840 m<sup>2</sup>) dont le prix avait été fixé par le conseil municipal à 70000 €. La vente sera proposée avec les conditions habituelles du droit de préférence à la commune en cas de revente.

Vote : Pour 11 - Abstention: 2 GENIN Patrick- ITHURRY Anne Marie (qui précisent que l'abstention n'est pas en rapport aux personnes qui achètent mais contre le fait de vendre ce terrain là.

### **11 - Vente du lot 8 du lotissement Etxetoa 4 - Exercice du droit de préférence à l'achat**

Le maire indique qu'il a été saisi d'une demande du notaire chargé de la vente d'une propriété située dans le lotissement Etxetoa (lot 8 du lotissement Etxetoa 3) qui est soumise au droit de préférence de la commune suivant acte notarié et demande à l'assemblée s'il est possible de délibérer à ce sujet afin de ne pas retarder la vente de ce bien.

Ce bien est proposé à la vente au prix de 266 000 € et le conseil municipal doit faire connaître intention de se porter acquéreur du bien aux conditions ci-dessus indiquées.

Compte tenu du prix très raisonnable de vente proposé, le maire propose de ne pas se porter acquéreur.

Voté à l'unanimité

**N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 -**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.  
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance  
MASSONDE Marielle

#### Les membres présents du Conseil Municipal

BORDA MC -	ECHEVERRIA D -	ELICEIRY S -	GARAT MM -	GENIN P -
ITHURRY AM -	JORAJURIA M -	LARRE JM -	LARRECHEA O -	MASSONDE M -
OTONDO P -	UHARRIZ JP -			